



**ADMS**  
ASSOCIATION DES MÉTIERS  
DE LA SÉCURITÉ

Paris, le 21 janvier 2021

Communiqué

# Garantie financière : pourquoi l'ADMS s'y oppose

**Parce que ça n'a pas de sens !** Une garantie financière imposée aux acteurs de la sécurité privée viendrait garantir uniquement le paiement des charges sociales en cas de liquidation. Dans ce cas, pourquoi ne pas imposer cette garantie à toutes les entreprises qui ont des salariés? Ce serait un détournement du principe de la garantie financière, qui sert principalement à apporter des garanties aux particuliers, lorsqu'ils risquent d'être lésés en cas de faillite du prestataire.

**Parce que c'est faire entrer de nouveaux acteurs dans la régulation, déjà très lourde, des entreprises.** Les entreprises de sécurité sont déjà très fortement régulées. En plus des organismes fiscaux, sociaux, des assureurs, de la pression des clients, elles sont sous la surveillance du CNAPS dont les prérogatives vont être largement étendues et renforcées par la loi sur la Sécurité globale. Faire rentrer un acteur de plus avec la garantie financière, c'est ajouter des lourdeurs administratives qui ont un coût pour les entreprises.

**Parce que ça n'apporte aucune garantie aux clients ou aux salariés.** Ce que les clients et les salariés attendent de leurs prestataires de sécurité, c'est une montée en compétence. Et idéalement une baisse des tarifs! En n'amenant aucune compétence ou qualité supplémentaire, et en visant une hausse des prix à service égal, la garantie financière n'apporte aucun des progrès attendus par notre environnement.

**Parce que c'est un coût supplémentaire pour les entreprises.** Toute garantie apportée par un organisme a un coût. Cet argent dépensé dans un service financier ne profiterait ni aux compétences, ni à la qualité de service, et pourrait continuer de réduire des marges déjà anormalement faibles.



**ADMS**

ASSOCIATION DES MÉTIERS  
DE LA SÉCURITÉ

**Parce que la garantie financière ne permettra pas de faire monter les prix de vente.** L'instauration d'une garantie financière ne permettra pas de faire baisser l'intensité concurrentielle. Si certaines très petites structures pourraient être éliminées, ce ne sont pas celles-ci qui ont un impact significatif sur les prix de marché. Aujourd'hui, ce sont des structures moyennes ou importantes, plutôt solides financièrement, qui pratiquent les prix les plus bas pour rechercher les volumes.

**Parce que la mise en place d'une garantie financière mobiliserait du temps, de l'énergie, des ressources, alors que nos priorités sont ailleurs.** Notre marché souffre d'un nivellement par le bas. Nous ne sommes pas capables de proposer des parcours de carrière aux agents. Nous ne sommes pas capables de proposer des compétences supplémentaires reconnues par le marché. Notre priorité, c'est de structurer les offres et les compétences en les tirant vers le haut, dans l'esprit de la structuration de la sécurité incendie. Toute notre énergie doit être mise dans un dialogue social constructif et compris par le marché.

**Parce que la crise économique qui est devant nous ne nous permet pas d'assumer des charges inutiles supplémentaires.** Le coût d'une garantie financière, en temps consacré et en primes à verser, viendra fragiliser un peu plus la situation économique de nos entreprises. Veut-on réellement organiser des faillites par décision politique, pour que quelques dirigeants de filiales tentent de rassurer leur actionnaire avec des illusions ? Nous ne croyons pas à la baguette magique, mais nous croyons à la force du savoir-faire. Nous sommes convaincus qu'à terme, notre stratégie de compétence nous ouvrira la porte de marchés plus créateurs de valeur.

**Parce qu'avec l'instauration d'une garantie financière obligatoire pour obtenir et conserver une autorisation d'exercice par le CNAPS, un nouveau droit de vie ou de mort sur une entreprise serait confié à un organisme financier.** Si un organisme de caution mutuelle était constitué, il faudrait pouvoir garantir la transparence et l'éthique dans le fonctionnement de cet organe, gouverné par des entreprises concurrentes les unes des autres, ce qui n'a rien d'acquis.

Nous nous réjouissons que la sagesse du gouvernement et des députés ait conduit à écarter cette idée, mais il nous semble nécessaire d'affirmer notre position face à celle d'autres confrères soumis à des influences différentes, parfois issues de modèles étrangers incomparables au modèle français.